

ARRETE DU MAIRE FIXANT LES TARIFS
APPLICABLES AUX USAGERS DE L'ÉCOLE
MUNICIPALE DE MUSIQUE

Le Maire,

Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 mai 2020, donnant délégation au Maire pour fixer les droits et tarifs perçus au profit de la commune,

Considérant l'avis formulé par la commission Développement Culturel en date du 11 Avril 2024.

ARRETE :

Article 1er : Les tarifs applicables aux usagers de l'École de Musique sont dus **pour l'année scolaire 2024-2025** à compter du 1^{er} Septembre 2024 suivant le tableau ci-dessous.

	TARIFS EN €	
	RESIDENTS CHAMPAGNOLAIS	RESIDENTS EXTERIEURS
EVEIL MUSICAL / PETITE FANFARE	170.00	290.00
MINEUR / ETUDIANT	330.00	580.00
MAJEUR	360.00	600.00
PRATIQUE COLLECTIVE SEULE	75.00	150.00
PRATIQUE 2ème INSTRUMENT	225.00	370.00
Location annuelle instrument petite fanfare	50.00	50.00
Location instrument	180.00	180.00

Ils feront l'objet d'un paiement en dix mensualités de septembre à juin.

Article 2 : Un abattement des tarifs de 10 % sera appliqué à partir du deuxième enfant.

Article 3 : Une participation de 15 €, par an et par personne, sera demandée pour les frais de dossier et les frais de reprographie des partitions.

Article 4 : Les membres de l'Harmonie Municipale bénéficient d'une réduction forfaitaire pour la discipline pratiquée à l'Harmonie, sous réserve de la participation, chaque année, à la réalisation d'un quota de présence aux manifestations officielles (à hauteur de 50 %) et de présence aux répétitions (50%) de l'Harmonie Municipale de Champagnole. Chaque membre aura droit sans que cela impacte le calcul à 3 absences pour les répétitions et à une absence pour les manifestations.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de la Mairie et le trésor public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Jura.

CHAMPAGNOLE, le 24 AVR. 2024

LE MAIRE

Coeur du Jura SAILLARD

Logo of the City of Champagnole (39300) with the text "Ville de Champagnole (39300) Coeur du Jura SAILLARD".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240425-SG-2024-AR-010-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2024

Publication : 25/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

